



Modifications réglementaires

Règlement Sportif particulier Open de France, Open Plus



Document de travail

Principes – Open de France

Article 1 – SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

Actuel:

Les équipes sont réparties selon le ranking FIBA via l'Event Maker.

Changement:

Les équipes sont réparties selon leur position dans le classement du circuit Open Plus.

Principes – Open Plus

Préambule

Ajout:

Le règlement des Opens Start est le règlement auquel doivent se référer les organisateurs d'Opens Plus Access pour organiser leur tournoi.

Article 1 Généralités et inscriptions

Ajout:

Les Opens Plus distribuant 2000€ de prize money sont appelés les Opens Plus 2000.

Les Opens Plus distribuant 5000€ de prize money sont appelés les Opens Plus 5000.

Principes – Open Plus

Article 3.1 Open Plus Féminin:

Article 3.2 Open Plus Masculin:

Ajout:

Si le nombre d’Opens Plus Access relié à l’Open Plus est supérieur à 5, il y aura moins d’équipes issues du Ranking FIBA.

Article 12 Prize Money

Ajout:

L'organisateur a la possibilité d'augmenter le prize money de son Open Plus à 5 000€. L'Open Plus sera alors qualifié d'« Open Plus 5000 ». La somme financée par la FFBB ne sera pas supérieure à celle allouée pour les Opens Plus 2000.

Le nombre de points FFBB sur le circuit Open Plus, reste le même que pour un Open Plus 2000.

Répartition pour 5000€ de prize money:

- 2000 € aux vainqueurs
- 1000€ aux finalistes
- 500€ aux demi-finalistes
- 250€ aux quart de finalistes



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80